



MIXITÉ DANS LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE

PARTIE 2 – LES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP

LES SALARIÉS EN SITUATION DE HANDICAP DANS LA BRANCHE DES SERVICES DE L'AUTOMOBILE



Les données présentées sont issues de l'enquête Recrutements 2019 de l'observatoire de l'ANFA.

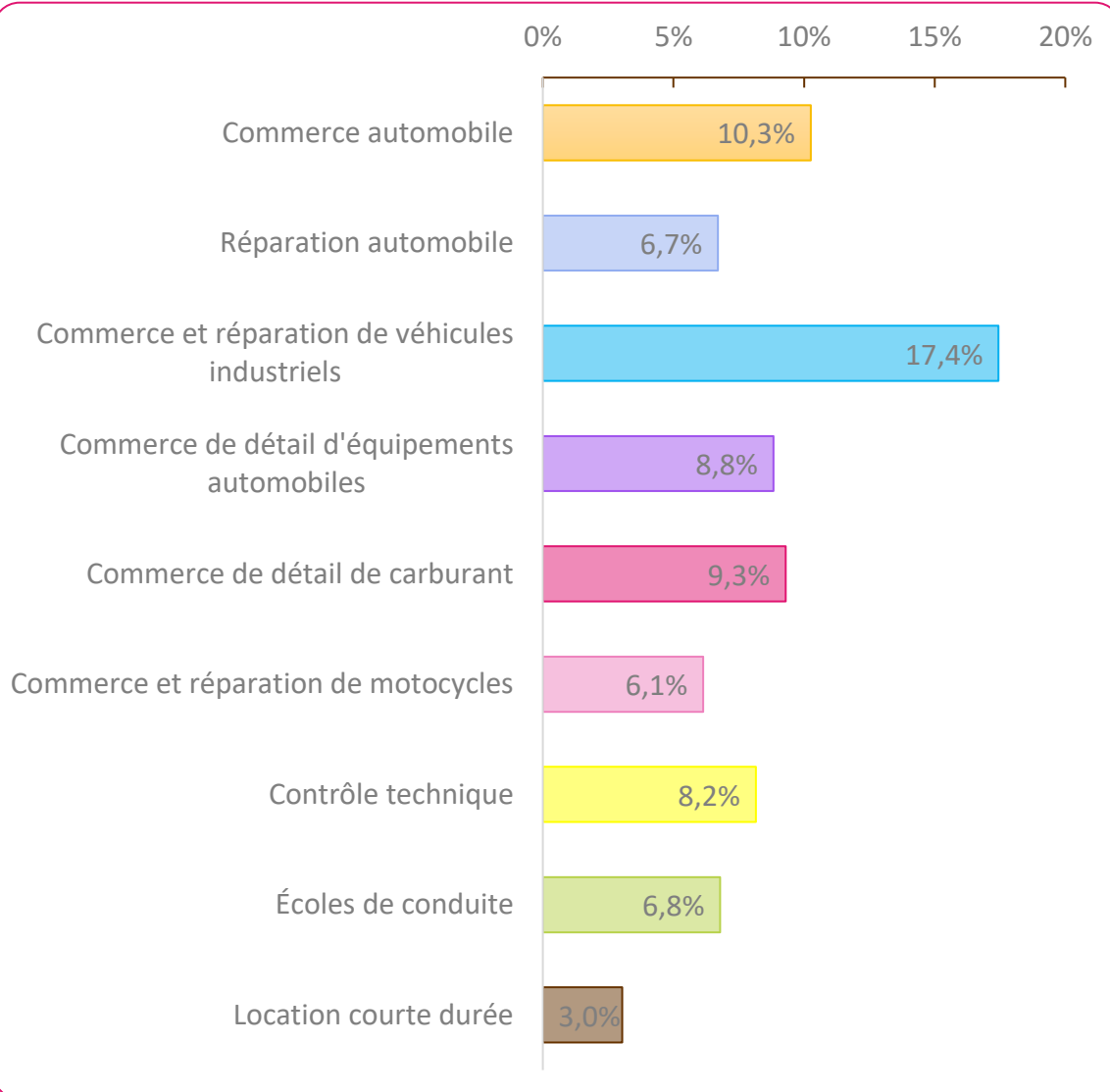
4 407 établissements employeurs de la branche ont été interrogés, notamment, sur la présence de salariés ayant une reconnaissance administrative de handicap au sein de leur établissement.

Dans la suite du document, nous utiliserons les termes « salarié handicapé » pour désigner une personne salariée avec une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé (RQTH) en contrat de travail dans une entreprise de la branche des SA.



PART D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DE SALARIÉS HANDICAPÉS PAR SECTEUR

7,9 % des établissements emploient au moins un salarié handicapé



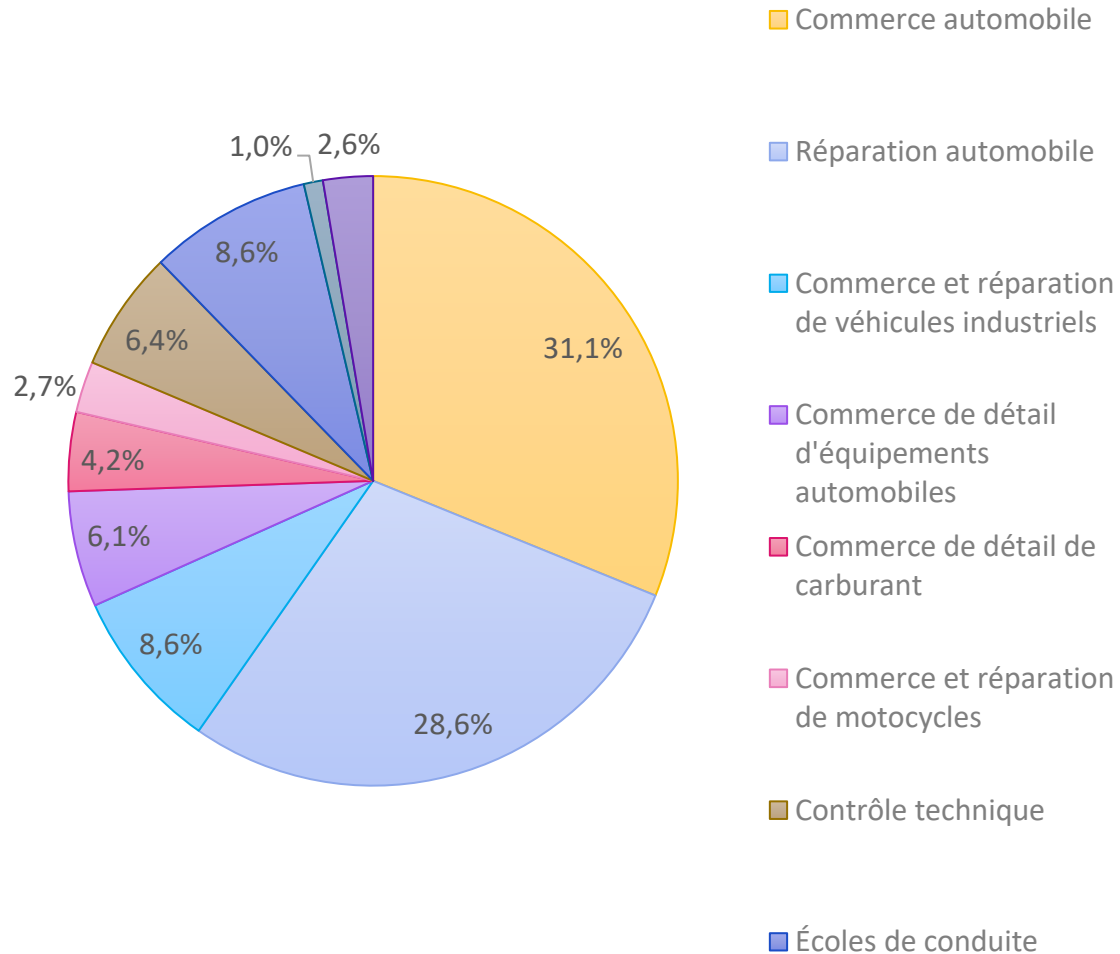
- Parmi les principaux secteurs de la branche, la part d'établissements employeurs de salariés handicapés varie de 3 à plus de 17 %.
- Ainsi, le commerce de véhicules industriels est le secteur qui possède la part la plus importante d'établissements employeurs de salariés handicapés (17,4 %).
- Le commerce automobile possède une proportion d'établissements employeurs de salariés handicapés plus importante que la réparation automobile (10,3 % vs 6,7 %). La taille des structures influence sur le recrutement de ce public.
- La location courte durée possède seulement 3 % de ces établissements qui emploient au moins un salarié handicapé (vs 7,9 % moyenne de la branche).

Note de lecture : 10,3 % des établissements du commerce automobile emploient au moins un salarié handicapé



RÉPARTITION DES SALARIÉS HANDICAPÉS PAR SECTEUR

Plus de 7 000 salariés handicapés travaillent au sein de la branche.



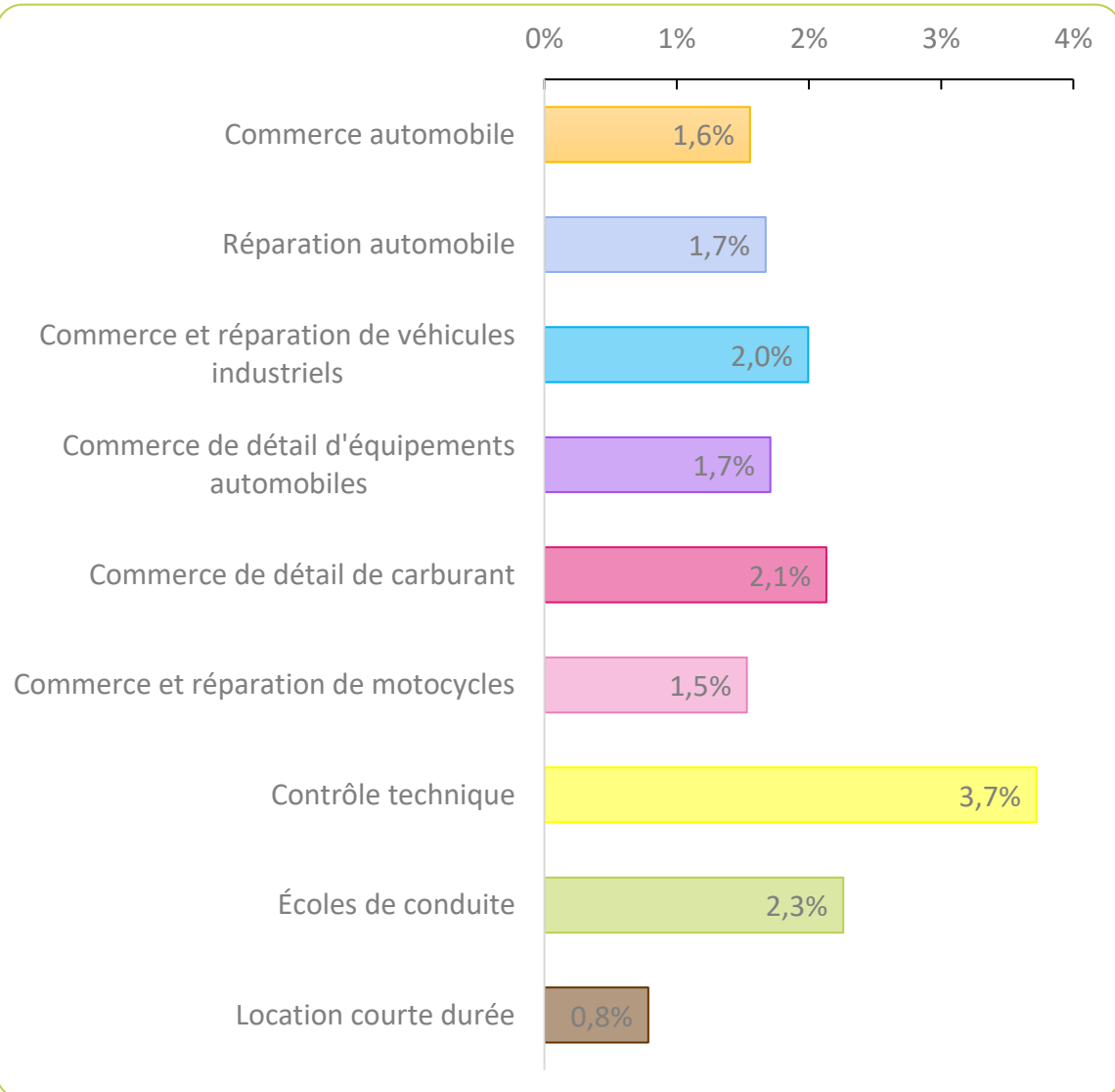
- **31,1 % des salariés handicapés de la branche sont employés au sein du commerce automobile. C'est un peu moins que le nombre de salariés global qui est lui de 37,1 %.**
- **Vient ensuite la réparation automobile avec 28,6 % des salariés handicapés de la branche alors que le secteur représente 27,4 % des salariés de la branche.**
- **Quelques secteurs ont une part de salariés handicapés plus importante que ce qu'ils représentent en termes d'emploi dans la branche. Ainsi, le véhicule industriel (8,6 % vs 6,1 %), le contrôle technique (6,4 % vs 2,8 %), les écoles de conduite (8,6 % vs 6,3 %) se démarquent.**

Note de lecture : 31,1 % des salariés handicapés de la branche sont employés au sein du commerce automobile



PART DE SALARIÉS HANDICAPÉS PAR SECTEUR

1,7 % des salariés de la branche sont handicapés



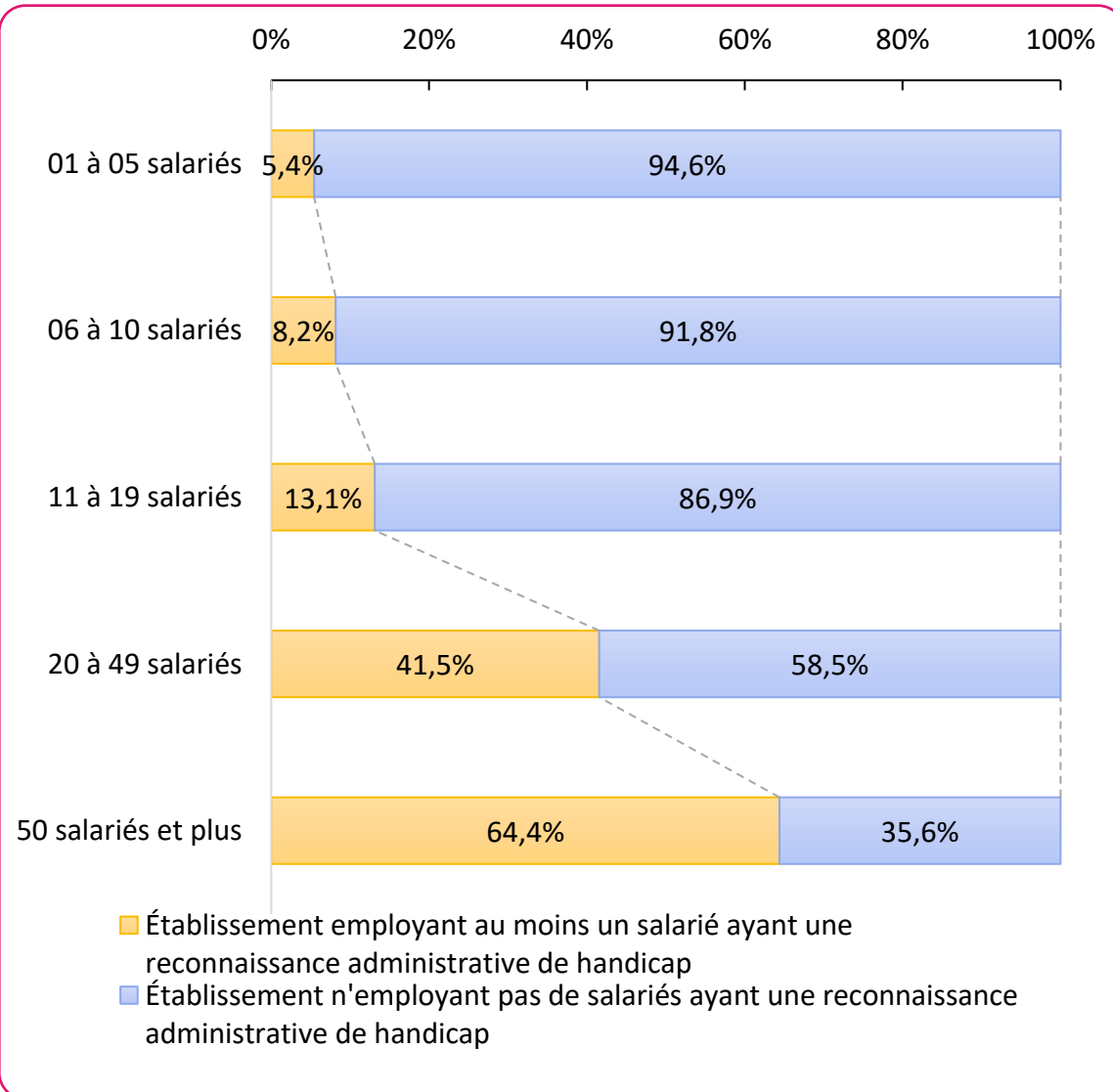
- **La part de salariés handicapés parmi les différents secteurs de la branche est relativement homogène. Ceci, particulièrement dans le commerce et la réparation avec des taux entre 1,5 et 2 % de salariés handicapés.**
- **Le contrôle technique est le secteur qui a le plus recours à ce public : 3,7 % des salariés sont handicapés.**
- **Inversement, le secteur de la location courte durée emploie moins de 1 % de salariés handicapés.**

Note de lecture : 1,6 % des salariés du commerce automobile sont handicapés



PART D'ÉTABLISSEMENTS EMPLOYEURS DE SALARIÉS HANDICAPÉS PAR TAILLE

7,9 % des établissements emploient au moins un salarié handicapé



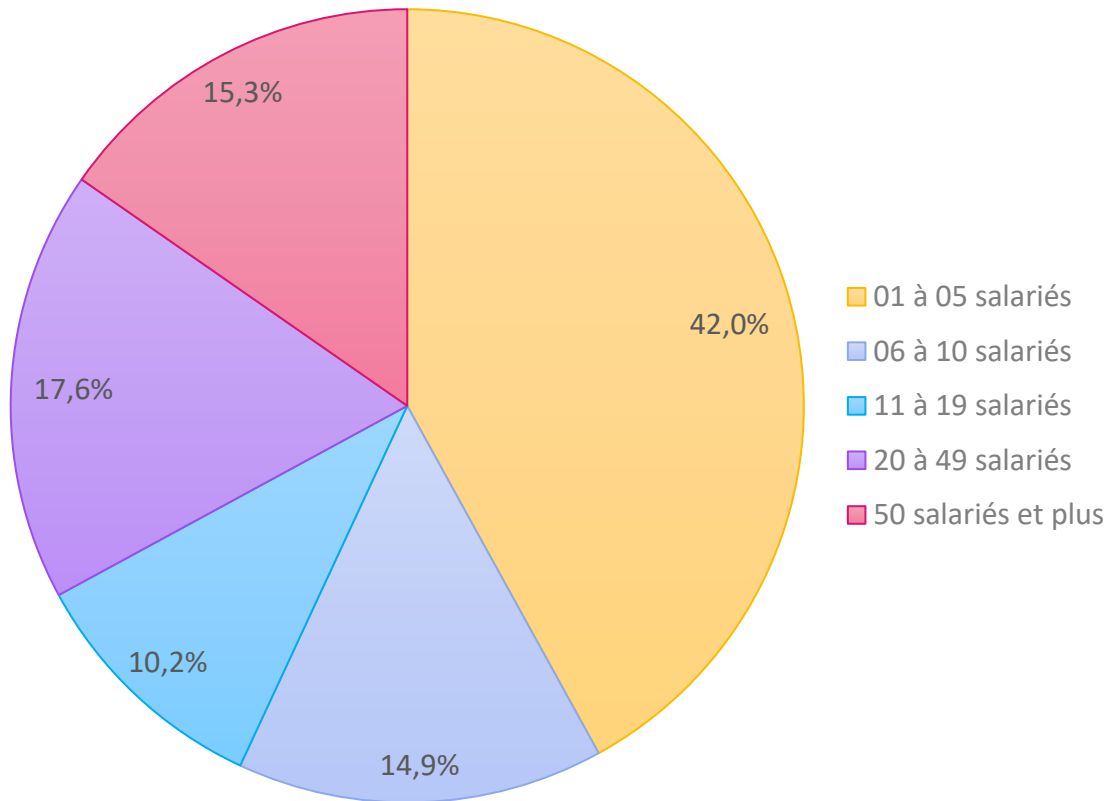
- Plus la taille de l'établissement augmente, plus il est probable qu'il emploie au moins un salarié handicapé.
- Ainsi, 5,4 % des établissements de 1 à 5 salariés sont employeurs de salariés handicapés. Cette part passe à 64,4 % pour les établissements de 50 salariés et plus.
- Quand l'établissement passe le cap des 20 salariés, il est plus probable qu'il emploie au moins un salarié handicapé.

Note de lecture : 5,4 % des établissements de 1 à 5 salariés emploient au moins un salarié handicapé



RÉPARTITION DES SALARIÉS HANDICAPÉS PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT

Plus de 7 000 salariés handicapés travaillent au sein de la branche.



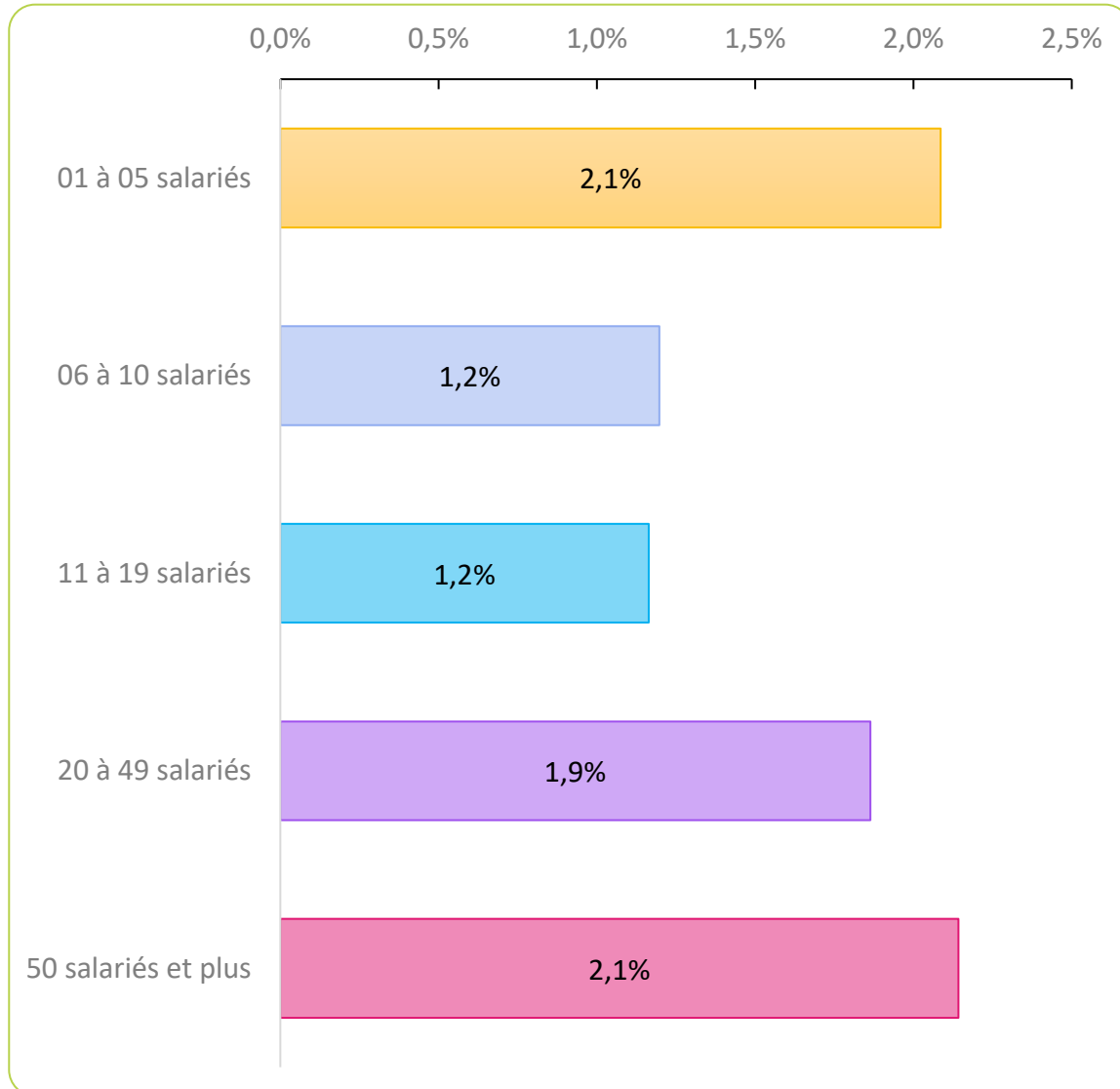
- **Même s'ils sont peu nombreux à employer un salarié handicapé (5,4 %), les établissements de 1 à 5 salariés représentent tout de même 42 % des salariés handicapés de la branche.**
- **15,3 % des salariés handicapés de la branche sont employés par des établissements de 50 salariés et plus.**
- **La typologie des établissements de la branche (peu de grande taille, énormément de TPE) permettent d'expliquer cette répartition.**

Note de lecture : 42,0 % des salariés handicapés de la branche sont employés dans des établissements de 1 à 5 salariés



PART DE SALARIÉS HANDICAPÉS PAR TAILLE D'ÉTABLISSEMENT

1,7 % des salariés de la branche sont handicapés



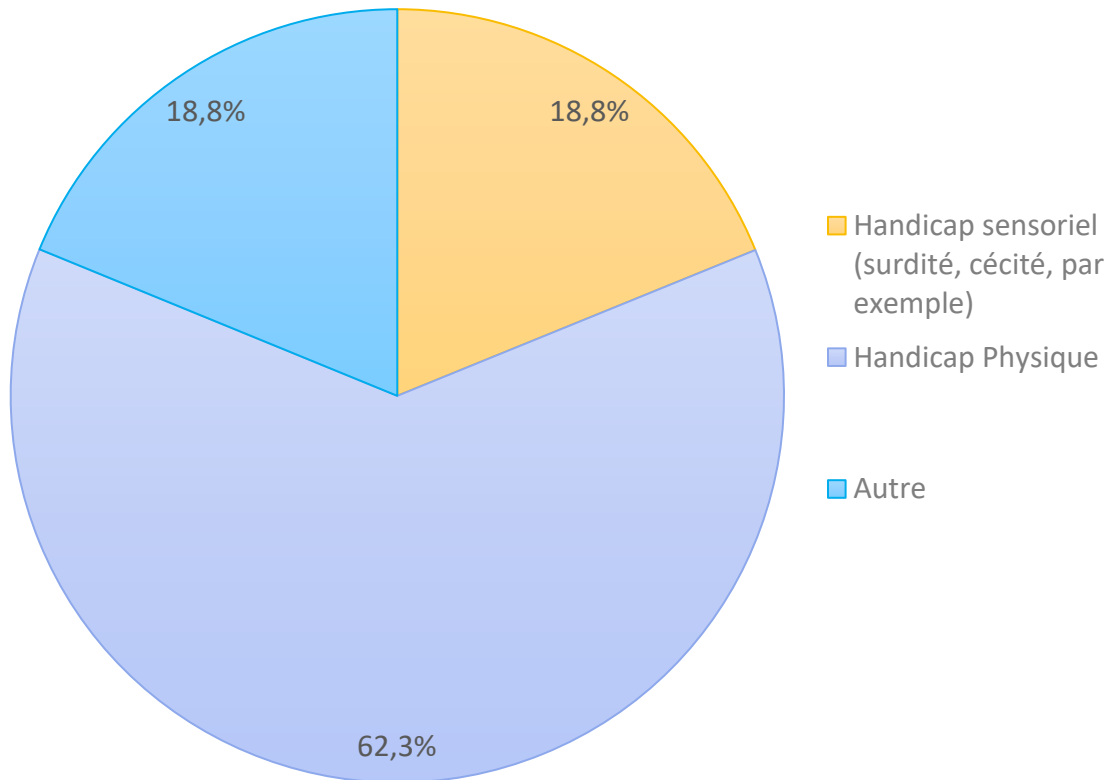
- **La part de salariés handicapés selon la taille de l'établissement est relativement homogène. Elle oscille entre 1,2 et 2,1 %.**
- **Le taux n'est pas croissant selon la taille de l'établissement. Ainsi, ce sont les plus petites structures ainsi que les plus grandes qui ont une part de salariés handicapés la plus élevée (2,1 %). Les structures de 20 à 49 salariés ont un ratio relativement proche.**
- **Ce sont les structures intermédiaires de 6 à 19 salariés qui ont une part de salariés handicapés la moins élevée : 1,2 %.**

Note de lecture : 2,1 % des salariés des établissements de 1 à 5 salariés sont handicapés



RÉPARTITION DES SALARIÉS HANDICAPÉS PAR NATURE DU HANDICAP

Pour près de 2 salariés handicapés sur 3, la nature du handicap est physique



- **Le handicap physique est la première cause de handicap pour les salariés handicapés de la branche (62,3 %).**
- **2 salariés handicapés sur 10 employés au sein de la branche souffre d'un handicap sensoriel.**
- **Enfin, près de 20 % des salariés handicapés de la branche souffre d'un handicap d'une autre nature.**

Note de lecture : 62,3 % des salariés handicapés ont un handicap physique